



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 10-2024 modifiant le règlement numéro 23-2016, visant la constitution d'un comité local du patrimoine (CLP), afin de préciser les fonctions du comité en relation avec la citation de biens patrimoniaux.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Stéphane Giguère
Directeur général